



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original; anglais

Deuxième session ordinaire de 2017
5-11 septembre 2017, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée,
2018-2022**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Gestion du programme et des risques	9
IV. Suivi et évaluation.....	10
Annexe	
Cadre de résultats et de ressources pour la Guinée (2018-2022).....	12



I. Considérations générales

1. Malgré ses nombreuses ressources naturelles et minérales, la Guinée compte parmi les pays les moins avancés du monde, résultat de ses mauvaises performances macroéconomiques, ses faibles structures de gouvernance, son instabilité et son insécurité politique à la fin des années 90. Depuis la fin de son isolement politique grâce à une nouvelle constitution et des élections démocratiques en 2010, la Guinée a fait des progrès considérables jusqu'à la crise de l'Ébola en 2014. Les tentatives faites par le Gouvernement pour stabiliser le cadre macroéconomique ont pâti de l'épidémie. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB)¹ a chuté, passant de 2,3 % en 2013 à 0,1 % en 2015, et le revenu par habitant a lui aussi diminué². Heureusement, l'économie s'est redressée grâce à d'excellentes performances dans les secteurs minier et agricole, ainsi qu'à un meilleur approvisionnement en électricité³. La croissance moyenne est estimée à 5 % pour la période comprise entre 2016 et 2020. Toutefois, ces résultats se heurtent à une diversification économique limitée, à des écarts dans les chaînes de valeur en matière d'agriculture, d'exploitation minière et de pêche, à un appui insuffisant en faveur de l'entrepreneuriat, à un manque d'accès à l'emploi pour les femmes et les jeunes, à une formalisation lente du secteur informel⁴, et à la faible résilience des populations locales face aux crises et aux catastrophes⁵.

2. Les résultats obtenus ne se sont pas traduits par une amélioration de la qualité de vie des populations. Les mesures prises en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n'ont que peu contribué à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales; 55 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, et il y a de fortes disparités entre la population urbaine (35 %) et rurale (65 %). Près d'un quart des ménages n'ont pas accès à des installations d'assainissement améliorées, et 74 % d'entre eux n'ont pas l'électricité (97 % dans les zones rurales contre 26 % dans les centres urbains)⁶. En outre, le chômage en zone urbaine a doublé, passant de 8 % en 2012 à 16 % en 2015⁷. L'indice de développement humain en Guinée était de 0,414⁸ en 2016, plaçant la Guinée à la 183^e place sur 188 pays. Les estimations des études sur la pauvreté indiquent qu'une croissance équitable rapide peut avoir une énorme influence sur la réduction de la pauvreté en Guinée⁹. Si la croissance est équitable, une croissance d'un pour cent de la consommation personnelle peut mener à une réduction d'un pour cent du taux de pauvreté¹⁰. Une récente analyse¹¹ sur la fragilité de la Guinée a révélé que celle-ci était toujours dans une « période de transition » et avait besoin de renforcer sa relation entre ses institutions ainsi que l'État et la société civile pour augmenter son efficacité, sa transparence, sa responsabilité et sa résilience.

¹ Rapport de la Banque mondiale, 2015.

² Le PIB par tête a chuté de 2,1 % en 2014 et de 3 % en 2015 (voir le plan national de développement économique et social, 2016-2020, et le Ministère du plan et de la coopération internationale, décembre 2016).

³ Huitième étude et étude finale du Fonds monétaire international en vertu de l'accord de facilité élargie de crédit et des garanties financières.

⁴ Rapport national sur le développement du secteur privé, 2016, APIP.

⁵ Rapport national sur l'évaluation de la fragilité, 2016.

⁶ Plan national de développement économique et social, 2016-2020.

⁷ *Ibid.*

⁸ Rapport mondial sur le développement humain, 2016.

⁹ World Bank country partnership strategy, 2014-2017.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Rapport national sur l'évaluation de la fragilité, 2016.

3. La qualité de la gouvernance en Guinée est mauvaise¹². Une étude récente suggère que l'administration publique a une image négative auprès des citoyens; 84% des personnes interrogées ont déclaré que les services publics étaient corrompus, et 77 %¹³ ont déclaré qu'elles ne faisaient que moyennement confiance au système de justice. Les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sont largement exclus des débats politiques et des prises de décisions. Les femmes sont en minorité dans les rôles de direction dans les entreprises publiques et privées, et sont sous-représentées dans les processus politiques et les opérations électorales. Seuls 21,9 %¹⁴ des parlementaires nationaux sont des femmes, et sept ministres au gouvernement sur 34 sont des femmes, ce qui est en-dessous de la cible constitutionnelle de 30 %. La reprise du dialogue politique après l'épidémie d'Ébola a contribué à améliorer la situation sociopolitique. Les élections locales sont prévues pour 2017 mais le système politique et social est fragile. Il est caractérisé par un report des élections locales au-delà des délais prescrits dans les accords politiques successifs¹⁵, ce qui a mené à des tensions politiques. Un manque de mises à jour régulières et d'harmonisation des cadres, politiques et stratégies légales et réglementaires sur l'état de droit, la croissance équitable et l'environnement¹⁶, affaiblit leur cohérence globale et fait obstacle à leur mise en œuvre et leur efficacité. Encourager le dialogue entre les parties prenantes politiques et renforcer les institutions publiques compétentes est crucial pour la sauvegarde et la durabilité de la paix, ainsi que pour la création de conditions favorables à une transformation économique.

4. Les taux de chômage chez les jeunes et les femmes¹⁷ sont élevés (50,4 % pour les femmes et 83 % pour les jeunes)¹⁸. Ces groupes ont un accès limité aux ressources productives, y compris la terre et le crédit, et les femmes, les jeunes et les personnes handicapées qui travaillent sont embauchés dans le secteur agricole¹⁹ et le secteur informel, dans lesquels ils n'ont pas de revenus stables ni de protection sociale. De faibles perspectives économiques, une mauvaise gestion des ressources naturelles ainsi que la dégradation de l'environnement ont mené à l'exode rural et à l'émigration massive des jeunes²⁰. Les jeunes, désabusés, se radicalisent et adoptent des idées extrémistes plus facilement que leurs pairs. Pour faire face à ces difficultés, le Gouvernement a élaboré, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un programme en faveur de l'intégration socio-économique des jeunes (2016-2020), qui nécessite l'appui des partenaires.

5. Les facteurs de risques pour la gestion des ressources environnementales et naturelles doivent être traités pour renforcer la résilience des communautés aux chocs liés au changement climatique, et s'engager dans de nouvelles voies vers la croissance économique. Les forêts guinéennes ont reculé de 12 % entre 1990 et 2014 du fait de pratiques agricoles inadaptées, d'une mauvaise exploitation des ressources forestières, des exploitations minières à ciel ouvert, et des feux de brousse aggravés par le changement climatique²¹. Les

¹² Indice Mo Ibrahim de la gouvernance, 2015.

¹³ Commission provisoire de réflexion sur la réconciliation nationale, juin 2016.

¹⁴ Politique nationale d'égalité des sexes, Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme et de l'enfant.

¹⁵ Accords politiques de juillet 2013, août 2015 et octobre 2016.

¹⁶ Rapport national sur l'évaluation de la fragilité, 2016.

¹⁷ Enquête pour l'évaluation de la pauvreté, INS 2012.

¹⁸ Enquête spéciale sur l'emploi et le travail décent, AGUIPE 2012.

¹⁹ Recensement général de la population et de l'habitat, Ministère du plan et de la coopération internationale, 2012.

²⁰ « Advancing development approaches to migration and displacement », déclaration du PNUD pour le sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants de 2016.

²¹ Rapport sur l'état de l'environnement en Guinée, 2014.

opérations minières ont des conséquences environnementales significatives et posent des risques pour la sécurité sociale et la santé. Les politiques de responsabilité sociale de l'entreprise ne sont pas appliquées correctement dans les domaines touchés par les opérations minières, et la gouvernance pourrait être plus transparente et inclusive. Les sécheresses, les crues, les tempêtes, les températures extrêmes ainsi que l'érosion côtière influent sur le développement du pays à long terme et nécessitent une attention spéciale dans le renforcement de la résilience de l'économie et de la population.

6. Les initiatives sont limitées du fait des faibles capacités institutionnelles dans tous les secteurs. Le faible degré de décentralisation limite l'accès aux services, surtout dans les zones éloignées. Le rapport sur les enseignements tirés d'Ébola²² a mis en évidence la faible résilience des institutions publiques et la nécessité d'investir au niveau sous-national et au niveau de la communauté. Le gouvernement renforce actuellement la décentralisation au moyen de la création de zones de développement régional qui contribueront à renforcer la résilience locale. L'opérationnalisation de ces zones est une priorité pour une coordination, une fourniture de service et un développement des chaînes d'approvisionnement efficaces dans des secteurs tels que l'agriculture et les industries extractives, mais ces réformes ne peuvent réussir que si le pays possède une coordination et des capacités de suivi suffisantes. L'appui aux cadres de coordination de l'aide est une priorité dans la mobilisation des ressources gouvernementales. Le bilan commun de pays²³ a mis en exergue les faibles capacités du pays en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données, ainsi que le mauvais fonctionnement du système statistique. Tous ces facteurs entravent la formulation et le suivi efficace des politiques de développement national et sectoriel. De plus, la mauvaise coordination entre les acteurs, la faible planification et programmation ainsi que l'insuffisance de l'engagement public limitent le degré d'appui public apporté aux politiques gouvernementales et réduit l'impact et la durabilité des programmes de développement.

7. Pour débloquer le potentiel de la Guinée, garantir la prospérité et la distribution équitable des revenus, le gouvernement s'engage à lutter contre les causes fondamentales de la pauvreté en ayant une vision²⁴ à long terme pour une Guinée prospère et émergente d'ici à 2040. Cette vision est liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et sera mise en œuvre au moyen de quatre domaines de priorité stratégique dans le Plan national de développement économique et social : i) la promotion de la bonne gouvernance en vue du développement durable; ii) la transformation économique durable et inclusive; iii) le développement inclusif du capital humain et iv) la gestion durable du capital naturel.

8. Le PNUD, en tant qu'organisation multilatérale, est bien placé pour appuyer la mise en œuvre de cette vision. Le PNUD a collaboré avec le gouvernement dans trois domaines; la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles et l'appui aux réformes légales et réglementaires. Les bonnes pratiques comprennent : i) les produits de la connaissance²⁵; ii) les documents stratégiques tels que le plan national, l'accent étant mis sur l'intégration des objectifs de développement durable et se fondant sur l'évaluation de la fragilité qui a facilité la détermination des

²² Rapport sur les enseignements tirés d'Ébola (Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires 2016).

²³ Bilan commun de pays de l'ONU, 2016.

²⁴ « Vision 2040, vers une Guinée émergente et prospère », le Ministère du plan et de la coopération internationale, janvier 2017.

²⁵ Rapports sur le développement humain, rapports de suivi de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et études d'évaluation de l'impact socio-économique de l'épidémie d'Ébola

accélérateurs du développement inclusif et durable; iii) le renforcement des institutions électorales et de justice, et iv) les cadres légaux et réglementaires révisés qui incluent les dispositions de conventions internationales et qui ont apporté des contributions institutionnelles significatives. L'évaluation du second plan des priorités, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, pour une période allant de 2013 à 2017, a révélé que des progrès significatifs avaient été effectués en améliorant les relations entre les citoyens et les forces de défense nationale, consolidant ainsi la paix et la sécurité. Les résultats ont indiqué des écarts entre le secteur de la police et celui de la justice.

9. Le PNUD s'est concentré sur l'autonomisation des jeunes et des femmes pour contribuer au développement des capacités et à l'accès aux emplois de plus de 400 000 jeunes (48,5 % de filles). Les actions entreprises pour générer une croissance équitable ont mené à l'autonomisation économique et sociale de plus de 100 groupes de femmes (2 000 femmes) au moyen du renforcement des compétences dans les domaines administratif, organisationnel et de gestion, ainsi qu'aux plateformes multifonctionnelles. Ces approches intégrées gagnent en popularité parmi les communautés et génèrent beaucoup de demandes provenant des régions qui ne sont pas encore couvertes par le projet de descriptif de programme de pays actuel.

10. Quant à l'adaptation au changement climatique, la contribution du PNUD comprend le développement d'un cadre général pour la gestion du secteur environnemental qui déterminerait les zones géographiques les plus vulnérables afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives d'adaptation au changement climatique, ainsi que la formulation d'un plan national d'adaptation pour appuyer les communautés rurales et renforcer la résilience au moyen de la création d'« emplois verts ».

11. L'évaluation du projet de descriptif de programme de pays (2013-2017) a montré que le PNUD s'adaptait et réagissait rapidement aux crises socio-économiques et sanitaires, comme l'épidémie d'Ébola, avec des projets d'appui au développement de la communauté. Elle a également révélé que les interventions des organisations étaient fragmentées. La consolidation des acquis du PNUD en Guinée sera le principe directeur pour le programme proposé; les faiblesses seront traitées au moyen d'un développement ciblé et de partenariats renforcés. Les partenaires principaux sont la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque islamique de développement, l'Agence française de développement, le Gouvernement de la République populaire de Chine, l'Agence des États-Unis pour le développement international, et d'autres organisations non gouvernementales. Les domaines prioritaires sélectionnés par les partenaires multilatéraux et le Gouvernement de la Chine comprennent l'infrastructure, la gouvernance et le renforcement des capacités dans l'administration publique. Les principaux contributeurs bilatéraux (l'Agence des États-Unis pour le développement international et le gouvernement français) se concentrent sur la gouvernance et le secteur social (par exemple l'eau, la santé et l'éducation). Le PNUD comptera sur son avantage comparatif et sur les enseignements tirés pour assurer son appui et établir des institutions nationales sur lesquelles compter, promouvoir la création d'emplois pour les groupes vulnérables (en particulier les jeunes, les femmes et les personnes handicapées) et renforcer la résilience des communautés locales aux chocs. Les initiatives s'inspirent d'une approche centrée sur la participation ouverte à tous, l'autonomisation des femmes, les compétences et le savoir locaux, et la coopération Sud-Sud. La coordination inter-organisations sera consolidée grâce aux initiatives « Unis dans l'action » et à la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2022 (PNUAD).

II. Priorités du programme et partenariats

12. L'objectif majeur du projet de descriptif de programme de pays est d'aider la Guinée à mettre en place les conditions d'une croissance équitable et durable en établissant des institutions publiques solides et de confiance responsables de la société civile. Les voies du développement menant à cet objectif comprennent la promotion d'une bonne gouvernance en vue du développement durable aux niveaux national, régional et de la communauté, combinée à des investissements du capital naturel dans la transformation économique et la gestion durable.

13. La stratégie de programmation dépend de la création de liens entre les deux piliers du programme du PNUD, qui se renforcent mutuellement. Pour s'assurer que les progrès effectués en matière de croissance économique profitent à tous et ne sont pas entravés par l'instabilité politique, l'élargissement de l'espace démocratique est nécessaire, principalement en recherchant la participation inclusive des communautés, tout spécialement des groupes vulnérables. La stabilité politique à long terme est garantie par une croissance économique équitable et durable créatrice d'emplois. Puisque l'agriculture, la pêche, le cheptel et les industries forestières sont les principales sources de revenus pour plus de 70% de la population, la gestion durable du capital naturel est nécessaire pour atténuer les effets des chocs sur les populations, et devrait être intégrée aux deux piliers.

14. Le projet de descriptif de programme de pays a été développé en consultation avec le gouvernement, les parties prenantes nationales, la société civile, les partenaires de développement et les organismes des Nations Unies. Les domaines d'intervention sont alignés aux priorités du plan national, ancrés dans le PNUAD 2018-2022, et conformes aux résultats du plan stratégique du PNUD 2014-2017. Le programme appuiera la Guinée dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Plan d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés. Le projet de descriptif de programme de pays concentrera son appui sur la réalisation de 10 des 17 objectifs de développement durable (par exemple les objectifs 1, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 15 et 16).

Premier pilier : Promotion de la bonne gouvernance en vue du développement durable

15. Ce pilier **renforce la capacité du gouvernement à améliorer la gestion politique et économique, promouvoir la gouvernance économique via des institutions publiques renforcées, et accroître la participation de la société civile dans les prises de décision et le contrôle citoyen pour lutter contre la corruption.** Les données ventilées seront recueillies, surtout concernant le sexe, pour que des questions précises soient mieux prises en compte lors du suivi des objectifs de développement durable. Le PNUD continuera d'appuyer l'harmonisation et la diffusion de cadres légaux et réglementaires pour garantir l'appropriation locale et améliorer les performances institutionnelles, ainsi que d'appuyer les ministères et les institutions dans le traitement des disparités, la détermination des contradictions dans les nouvelles lois, les nouveaux décrets, codes, règlements, et de garantir le respect national des obligations et normes internationales. Le PNUD continuera de soutenir les réformes en matière de sécurité, d'état de droit et de mise en œuvre de lois essentielles en mettant en places des pratiques de sensibilisation, d'exécution et de suivi. Les plans sont mis en œuvre pour accroître la participation des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les sphères de prises de

décisions politiques, économiques et sociales. Le PNUD contribuera à renforcer les capacités de la communauté, et sensibilisera à une plus grande participation des femmes dans les institutions publiques et dans le secteur privé. Le PNUD appuiera la création et l'opérationnalisation de zones de développement régional pour exercer des privilèges légaux et constitutionnels, et assistera les institutions et les gouvernements locaux dans la formulation et la mise en œuvre de plans de développement inclusifs, participatifs, socio-économiques et adaptés aux objectifs de développement durable. Ces opérations seront effectuées au niveau régional et dans les zones cibles de développement où la croissance est anticipée, et où les objectifs peuvent être réalisés. Une attention particulière sera portée à l'emploi des jeunes et des femmes, à l'adaptation au changement climatique, à la sécurité et à la prévention du conflit, en vue d'accroître la participation des femmes en tant qu'électrices, candidates aux élections, observatrices, ainsi que de renforcer les capacités des dispositifs d'alerte rapide pour le conflit, le contrôle citoyen et le contrôle.

16. Ces interventions contribueront à renforcer la confiance du public dans les institutions nationales, et garantir une participation citoyenne plus ouverte et citoyenne, promouvant ainsi la bonne gouvernance démocratique et l'état de droit conformément aux objectifs de développement durable 10 et 16. Le gouvernement national entretiendra ses partenariats avec : i) l'Union européenne pour les élections, les réformes institutionnelles et le développement local, au moyen du programme indicatif national (2014-2020) et du programme d'appui à la société civile; ii) le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Open Society Initiative for West Africa, et l'Institut démocratique national pour la prévention des conflits et la réconciliation nationale; iii) l'Union européenne, les gouvernements du Japon et de la France²⁶ et l'Agence des États-Unis pour le développement international collaborant sur les réformes en matière de sécurité, et iv) le secteur privé, surtout les secteurs minier et connexe pour capitaliser sur les partenariats en cours avec la Chambre des industries minières. Une partie du programme comprend la création de nouveaux partenariats avec les organismes régionaux sur des questions émergentes et transfrontières telles que la migration et la gestion des risques (par exemple avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano).

Deuxième pilier : Transformation économique et gestion durable du capital naturel

17. Ce deuxième pilier **s'efforce de promouvoir une croissance équitable au moyen de chaînes de valeur dans des zones possédant un bon potentiel économique, ainsi que la création d'emplois pour soutenir la croissance locale et émergente, d'améliorer la résilience de la communauté aux chocs, et de réduire la migration des jeunes.** Les priorités en vertu de ce pilier sont les suivantes : i) renforcer les capacités des syndicats professionnels et des associations d'agriculteurs pour qu'ils soient mieux organisés et équipés pour promouvoir leurs activités, respecter les normes internationales et accéder à de nouvelles opportunités commerciales; ii) soutenir les femmes, les jeunes et les personnes handicapées pour qu'ils puissent bénéficier d'activités génératrices de revenus, de l'entrepreneuriat, d'emplois décents, avoir accès au financement et être intégrés au sein du secteur informel dans des chaînes de valeur durables dans les secteurs minier, agricole et halieutique; iii) encourager les villes et villages durables, la gestion durable des déchets et la promotion d'emplois verts, ainsi que soutenir la création de systèmes de gestion des déchets fondés sur les domaines d'intervention; iv) renforcer la

²⁶ Projet d'appui au cycle électoral en Guinée.

résilience des groupes vulnérables pour qu'ils puissent s'adapter au changement climatique et avoir un accès élargi aux énergies renouvelables et aux technologies de substitution, et v) renforcer les capacités nationales pour le financement climatique et la mobilisation des ressources. Le PNUD appuiera le Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts et l'Agence météorologique nationale pour réaliser les engagements de la vingt et unième session de la Conférence des Parties et faciliter la mobilisation des ressources pour les opportunités résultant de ladite session de la Conférence des Parties. Le renforcement du système national de statistiques est un domaine transversal pour le PNUD afin de fournir des données qui amélioreront la planification stratégique, la budgétisation et la gestion intégrée du développement, le suivi et l'évaluation. Ces interventions contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13 et 15.

18. La mise en œuvre du deuxième pilier se repose sur des collaborations solides avec différents partenaires. La Banque mondiale collaborera avec le gouvernement et le PNUD pour appuyer le Programme pour les communautés de village et le Programme d'appui de la gouvernance du secteur minier. La Banque africaine de développement fournira une coordination de l'aide et un renforcement des capacités institutionnelles. D'autres organismes spécialisés des Nations Unies, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et l'Union européenne collaboreront pour l'emploi des jeunes, et l'Agence française de développement se préoccupera des questions environnementales avec le Fonds vert pour le climat, les gouvernements du Japon, de la Chine et de la Belgique, ainsi que le Fonds pour l'environnement mondial. De nouveaux partenariats seront établis avec la Banque islamique de développement, la Coopération technique belge et la Banque africaine de développement pour promouvoir des chaînes de valeur dans les zones rurales en vue de la création d'emplois, et traiter de la question du chômage parmi les femmes et les jeunes, ce qui sera un premier pas vers les questions de migration. Le PNUD établira des partenariats avec le secteur privé pour mettre en place une plus grande participation dans la prévention du conflit, la gestion durable des déchets et les énergies de substitution. Le PNUD collaborera avec les universités de Conakry et de Kankan, le Centre de recherche scientifique de Conakry-Rogbanè, et l'Institut supérieur de technologie de Mamou.

19. La coopération Sud-Sud et triangulaire établira des échanges parlementaires réussis avec le Sénégal, le Niger et le Burkina Faso, et sera étendue à d'autres domaines tels que l'assistance électorale et la réforme de la justice. Le PNUD recherchera de nouveaux collaborateurs, tels que la Tunisie et le Rwanda, en vue de guider et promouvoir une représentation efficace des jeunes et des femmes au sein des organismes de prise de décision. Les collaborations seront établies dans les domaines de la microfinance (par exemple le financement participatif) ainsi que l'entrepreneuriat rural et agricole avec des partenaires au Burkina Faso et au Cameroun. La même chose sera faite avec les emplois verts au Bénin.

20. Le PNUD travaillera étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies dans des domaines prioritaires à l'aide de l'approche « Unis dans l'action ». Il fournira un appui administratif et technique au Bureau du Coordinateur résident en facilitant les programmes conjoints qui traitent des difficultés de développement liées à l'implantation des objectifs de développement durable, des activités génératrices de revenus, d'emplois décents pour les groupes vulnérables, de la promotion de chaînes de valeur durables, et de la création d'emplois verts.

III. Gestion du programme et des risques

21. Le programme de pays donne un aperçu des contributions du PNUD aux résultats de développement attendus sur le plan national et constitue le premier niveau de responsabilité devant le Conseil d'administration en ce qui concerne l'alignement des résultats et les ressources allouées au programme. Les obligations des responsables nationaux, régionaux et du siège sont indiquées dans les directives et procédures du PNUD et dans son cadre de référence pour les contrôles internes.

22. Les capacités techniques, programmatiques et opérationnelles ainsi que la structure organisationnelle du Bureau de pays de la Guinée sont alignées avec le programme proposé. Le PNUD renforcera l'unité de contrôle stratégique pour améliorer la collecte des données, la gestion du savoir, ainsi que le suivi et l'évaluation des interventions. L'utilisation de modalités nationales de mise en œuvre contribuera à réduire les capacités internes du PNUD. Plus de 70 % des postes de contrat de services et des engagements temporaires prendront fin avec le cycle de programme précédent. Les allocations internes d'autres ressources comprendront 25 % de coûts directs de projet facturés à celui-ci pour soutenir la durabilité du bureau de pays.

23. Le programme sera mis en place à l'échelle nationale. Le PNUD et ses partenaires tireront profit des capacités individuelles pour sélectionner les modalités de mise en œuvre. Sur la base d'une nouvelle évaluation des capacités, les écarts restants seront déterminés et suivis grâce à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. L'Équipe de pays des Nations Unies conduira une macro-évaluation du système de gestion des finances publiques ainsi qu'une micro-évaluation des organismes gouvernementaux et des organisations de la société civile compétentes, en vue d'identifier les risques liés à la gestion des ressources publiques et d'évaluer les capacités des partenaires d'exécution pour parvenir à une politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Le PNUD mettra en œuvre le cadre de programmation conjointe et les stratégies relatives aux modalités de fonctionnement.

24. Les risques de la mise en œuvre efficace du programme sont l'instabilité institutionnelle, la détérioration de la sécurité, et le relâchement de l'appui humanitaire. Ces risques sont dus à un échec du dialogue politique, une polarisation ethnique du débat socio-politique, une mauvaise gestion des opérations électorales, une insécurité dans la sous-région (pouvant avoir pour conséquence une violence extrême et la radicalisation des jeunes), ainsi qu'une résurgence possible du virus Ebola. Le projet de descriptif de programme de pays sera mis en œuvre dans un contexte caractérisé par une réduction des ressources ordinaires et l'incertitude des fonds. Certaines activités pourraient être reprogrammées ou suspendues à cause de la possible réapparition des risques. Le PNUD adoptera une approche gagnant-gagnant avec le secteur privé pour garantir une implication directe lors de l'investissement dans les chaînes de valeur et la promotion de la création d'emplois. L'opérationnalisation récente de Guinea Airlines peut faciliter la mobilité et permettre de poursuivre l'exécution du programme avec les groupes de populations difficiles à atteindre.

25. Afin d'atténuer les risques liés à l'insuffisance des partenariats et des ressources, le bureau de pays se concentrera sur sa stratégie de mobilisation des ressources. Le PNUD renforcera sa communication et la visibilité de ses interventions, imputera les coûts directs aux projets, et mettra à jour sa base de données de partenaires. L'organisation explorera de nouveaux mécanismes de financement avec le Fonds vert pour le climat, le Bill and Melinda Gates Foundation, la Banque islamique de développement et les partenariats publics-

privés. La Banque islamique de développement encourage maintenant une approche d'externalisation en vertu des accords d'entreprise avec le PNUD et d'autres partenaires. Cette approche a des avantages comparatifs distincts pour le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles, ainsi que pour la stimulation de l'entrepreneuriat à sa base et le développement des chaînes de valeur. Une stratégie sera développée en collaboration avec les parties prenantes nationales pour assurer les financements nationaux. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des partenaires d'exécution pour améliorer la qualité des interventions.

26. Le bureau de pays du PNUD déterminera une assurance qualité ainsi que des normes sociales et environnementales qui amélioreront la qualité du programme. Afin de maintenir un bon rapport qualité/prix et de combler les lacunes existantes, le bureau de pays renforcera les contrôles de la gestion financière et la supervision de projet, et améliorera ses évaluations, tout comme celles des capacités des partenaires d'exécution.

27. Le bureau de pays du PNUD a mis en place un mécanisme de contrôle, d'alerte rapide et de gestion des risques stratégique au moyen d'un plan de poursuite des activités qui analyse et évalue le contexte national, identifie les risques, et évalue les capacités de gestion des risques avec un système de gestion et d'atténuation. Ce système est mis à jour lorsque le contexte change. Si besoin, le bureau de pays aura la possibilité de modifier la planification, d'allouer de nouveau les ressources, et de déclencher des procédures qui pourront traiter de crises précises.

28. Les risques liés à la sécurité seront traités par des dispositifs d'alerte rapide ainsi qu'un dialogue politique avec le Gouvernement de la Guinée et les donateurs. Le PNUD renforcera localement les mécanismes pour la prévention, la réduction et la gestion des conflits et des catastrophes naturelles en collaboration avec les organismes des Nations Unies ainsi que le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.

IV. Suivi et évaluation

29. Une attention particulière sera portée au suivi et à l'évaluation pour parvenir aux résultats du programme. Les indicateurs du projet de descriptif de programme de pays sont alignés avec les indicateurs nationaux, les indicateurs du PNUAD, le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 ainsi que les objectifs de développement durable pertinents. En collaboration avec les partenaires, le PNUD appuiera le développement des capacités nationales de collecte des données et de suivi et d'évaluation, en particulier l'Institut national de la statistique pour la production et la diffusion régulière de données ventilées mises à jour de sexe et de handicap sur les objectifs de développement durable.

30. Le PNUD établira un plan intégré de suivi et d'évaluation pour assurer le suivi des progrès et des accomplissements des résultats de développement. Le suivi des activités ainsi que les indicateurs seront pris en charge par les unités d'exécution du programme et mis en œuvre par le biais de réunions de suivi semestrielles avec le gouvernement et les partenaires d'exécution, le groupe de résultats du PNUAD, de réunions du comité technique et du comité directeur, et de visites conjointes sur le terrain avec le gouvernement, les partenaires de développement, les organisations de la société civile, le secteur privé et les communautés locales. Afin de rendre le suivi plus inclusif et participatif, des mécanismes locaux de coordination et des structures d'État décentralisées recueilleront et partageront les données.

31. Le PNUD fera en sorte qu'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes soit inclus dans tous les projets et programmes. Ce système de classement sera utilisé pour l'allocation des ressources ainsi que pour l'appui de la généralisation d'une perspective antisexiste, de l'autonomisation des femmes et d'éléments prenant en compte le handicap dans les programmes. Le bureau de pays du PNUD consacrerait 5 % du budget du programme de pays aux activités de suivi et d'évaluation, y compris le repérage de la mobilisation des ressources au moyen du suivi de la liste d'attente du programme, et la collecte de données pour les études initiales et périodiques. Les expériences seront partagées avec d'autres pays faisant partie de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour qu'un système de données fiable soit établi concernant les objectifs de développement durable. Des évaluations seront menées conformément au plan d'évaluation, et feront partie du cadre de suivi et d'évaluation du plan national. Le projet de descriptif de programme de pays sera soumis à une évaluation mi-parcours, et d'une évaluation finale. Le PNUD collaborera avec les organismes des Nations Unies pour mener des évaluations conjointes (évaluations mi-parcours et finales du PNUAD 2018-2022), ainsi qu'avec les gouvernements et les partenaires de développement sur les évaluations thématiques et les études périodiques. Un groupe de discussion a été établi avec des institutions académiques et des universités (l'université de Conakry, le Centre de recherche scientifique de Conakry-Rogbanè, et l'Institut supérieur de technologie de Mamou) pour promouvoir les initiatives en faveur des énergies renouvelables.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources pour la Guinée (2018-2022)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Promotion de la bonne gouvernance en vue du développement durable				
RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PNUAD CONCERNANT LE PNUD : D'ici à 2022, les institutions nationales centrales, décentralisées et déconcentrées sont ouvertes à tous, assurent et garantissent l'état de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale ainsi qu'une gouvernance institutionnelle efficace conformément aux principes des droits de l'homme.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATÉGIQUE : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides				
Indicateurs de résultat du PNUAD, données de base et cibles	Sources de données, fréquence du recueil de données ²⁷ et responsabilités	Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de base, cibles) ²⁸	Principaux partenaires/ Cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (milliers de dollars É.-U.)
Index de qualité globale des institutions nationales Données de base : 3,1 en 2015 Cible : 4 en 2022	Source des données : Secrétariat Général du Gouvernement, Ministère du plan et de la coopération internationale, Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD)/Commission électorale nationale indépendante (CENI)/Parlement/Ministère de l'environnement des eaux et forêts/Ministère des transports/Ministère de la pêche et de l'aquaculture	Résultat 1.1 : Les cadres, politiques et stratégies légaux et réglementaires sur l'état de droit, la croissance équitable et l'environnement sont mis à jour et harmonisés Indicateur 1.1.1 : Nombre de politiques et de stratégies élaborées ou révisées en matière d'état de droit, de croissance équitable prenant en compte les droits de l'homme et le sexe Données de base : 17 Cible : 27 Source des données; MATD/CENI/Parlement/Ministère de l'environnement des eaux et forêts (MEEF)/Ministère des transports/Ministère de la pêche et de l'aquaculture Indicateur 1.1.2 : Nombre de textes législatifs et réglementaires disponibles en matière d'état de droit, de croissance équitable prenant en compte les droits de l'homme et l'égalité des sexes Données de base : 11 Cible : 20 Source des données; MATD/CENI/Parlement/MEEF; Ministère des transports;	Parlement, Cour constitutionnelle, Cour suprême. Ministères : justice, action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance, citoyenneté et unité nationale, MATD, plan et coopération internationale (MPCI), mines et géologie, économie et finances, budget, environnement des eaux et des	2 070 129 Autres ressources : 6 724 300

²⁷ Toute collecte de données est annuelle

²⁸ Toute collecte de données d'indicateur est annuelle sauf autrement indiqué

<p>Indicateur 1.2 Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine Données de base : 43,7 % Cible : 50 %</p>		<p>Ministère de la pêche et de l'aquaculture</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Nombre d'institutions publiques possédant des cadres légaux, politiques et institutionnels pour la conservation, l'utilisation durable, l'accès et le partage des avantages des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes</p> <p>Données de base : 8 Cible : 24 Source des données; MATD/CENI/Parlement/MEEF/Ministère des transports/Ministère de la pêche et de l'aquaculture</p>	<p>forêts, enseignement technique, formation professionnelle et emploi, industrie, PME et promotion du secteur privé, Chambre des industries minières, défense nationale, sécurité et protection civile, jeunesse, communication, Cour des comptes, INIDH, HCDH, OSC, CENI OIM, UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes, OMS, FENU BAD, BID, UE, FEM/Cadre de coopération mondiale, Banque mondiale, Japon, golfe de Guinée</p>	
<p>Indicateur 1.3 Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux et les conseils locaux Données de base : 21,9 % Cible : 40 %</p>	<p>Source des données : Rapport de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance/CENI/Assemblée</p> <p>Source des données : MPCI, Ministère de la justice/MATD/rapports sectoriels;</p>	<p>Résultat 1.2 : Les cadres légaux et réglementaires sont renforcés pour accroître la participation de l'OSC, des femmes et des jeunes dans les prises de décisions politiques, économiques et sociales</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Pourcentage de femmes et de jeunes dans les parlements nationaux et les conseils locaux.</p> <p>a.) Femmes : Données de base; Parlement : 22 % Communes : 0 % Régions : 0 % Cible; Parlement : 40 % Communes : 30 % Régions : 30 % Fréquence : Biennal.</p> <p>b.) Jeunes : Données de base; Parlement : 4% Communes : 0 % Régions : 0 % Cible; Parlement : 30% Communes; 30 % Régions; 30 % Fréquence; Biennal.</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de lois et politiques nouvelles ou renforcées pour accroître la participation des femmes, des jeunes et de l'OSC aux prises de décisions. Référence : 3 Cible : 6 Fréquence : Biennal</p>		<p>1 552 597</p> <p>Autres ressources : 5 043 225</p>
<p>Indicateur 1.4 Nombre d'élections nationales organisées de manière calme, transparente et crédible. Données de base : 2</p>	<p>Source des données : Ministère de la justice/Rapports sectoriels du MATD</p>	<p>Résultat 1.3 : Les zones régionales de développement nouvellement créées sont opérationnelles et exercent des prérogatives légales et constitutionnelles</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de zones régionales créées Données de base : 0 Cible; 4 Source des données; Ministère de la justice/rapports sectoriels du MATD ;</p> <p>Indicateur 1.3.2 : Nombre de zones régionales dans lesquelles</p>		<p>3 622 726</p> <p>Autres ressources : 11 767 525</p>

Cible : 4		le PNUD a renforcé les capacités en matière de planification et de budget prenant en compte les sexes/capacités Données de base : 0; Cible : 4; Source des données; Ministère de la justice/Rapports sectoriels du MATD;		
	Source des données : Journal officiel, CENI, Parlement, Cour des comptes,	<p>Résultat 1.4 : Les institutions et organisations impliquées dans le renforcement de la gouvernance démocratique et économique ont les capacités pour s'acquitter de leur mandat</p> <p>Indicateur 1.4.1 : Nombre d'organisations impliquées dans des programmes d'éducation civique et engagées de manière active dans la promotion de la participation électorale Données de base : 6; Cible : 10; Source des données; Ministère de la justice/Rapports sectoriels du MATD; Fréquence; Biennal</p> <p>Indicateur 1.4.2 : Nombre d'institutions ou d'organisations dont les capacités sont renforcées en matière de gestion responsable, de suivi et d'évaluation Données de base : 3; Cible : 10; Source des données; Fréquence; Biennal</p> <p>Indicateur 1.4.3 : Nombre de femmes participant en tant que candidates aux élections locales et nationales appuyées par le PNUD Données de base : 35; Cible : 100; Source des données; CENI Fréquence; Biennal</p>		<p>3 105 194</p> <p>Autres ressources : 10 086 450</p>
PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Transformation économique et gestion durable du capital naturel				
RÉALISATION 2 ÉNONCÉE DANS LE CONCERNANT LE PNUD : D'ici à 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé auront mis en œuvre les politiques visant à améliorer la sécurité alimentaire, la gestion durable de l'environnement, la résilience des populations au changement climatique et la gestion des risques liés aux catastrophes				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 1 DU PLAN STRATÉGIQUE : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
<p>Indicateur 2.1. et 2.2 : Taux de chômage des femmes. Données de base : 3,9 Cible : 1,9</p>	Source des données :	<p>Résultat 2.1 : Les syndicats professionnels et les associations d'agriculteurs sont mieux organisés et équipés pour promouvoir leurs activités</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de syndicats professionnels et</p>	Ministres : MPCJ, jeunesse-formation technique et professionnelle, industrie, petites et moyennes entreprises, mines et géologie, agriculture, pêche et	<p>3 090 376</p> <p>Autres ressources : 15 769 696</p>

<p>Indicateur 2.1 et 2.2 Taux de chômage des jeunes Données de base : 7,3 Cible : 5,30</p> <p>Indicateur 2.1. et 2.2 : Taux de chômage des personnes handicapées Données de base : 7 Cible : 5</p>	<p>INS/Ministères sectoriels;</p>	<p>d'associations d'agriculteurs ayant des plans d'action Données de base : 4 100; Cible : 16 400; Source des données; INS/Ministères sectoriels;</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de mécanismes de renforcement des compétences qui élargissent et diversifient la base de production, fondé sur les technologies de production durables Données de base : 5; Cible : 7; Source des données; INS/Ministères sectoriels;</p>	<p>aquaculture -Société civile -Secteur privé (entreprises, fédérations des employeurs, Chambre des industries minières) Autorités décentralisées</p>	
<p>Indicateur 2.2 b : Pourcentage de femmes et de jeunes ayant des revenus dans des emplois non agricoles Données de base : 27,7 % Cible (2022) : 40 %</p> <p>Indicateur 2.3 : Pourcentage de femmes et de jeunes ayant accès au crédit Données de base (2016) : 56 % Cible (2022) : 65 %</p>	<p>Source des données : INS/Ministères sectoriels;</p> <p>Source des données : MJ/METFP/ME/OSC</p>	<p>Résultat 2.2 : Les femmes et les jeunes bénéficient d'activités génératrices de revenus et d'emplois décents dans des chaînes de valeur durables développées dans les secteurs minier, agricole et halieutique</p> <p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de nouveaux emplois équivalents à des temps plein créés pour les femmes et les hommes de plus de 18 ans Données de base : 46736 (W : 11,682, M : 35,054); Cible : 50,236 (W : 13,182, M : 37,054); Source des données; MJ/METFP/ME/OSC;</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de femmes supplémentaires bénéficiant des interventions du PNUD en matière de subsistance Données de base : 131 736 (F : 46 736; M : 85 000); Cible : 137 736 (F : 49 736; M : 88 000); Source des données; MJ/METFP/ME/OSC;</p> <p>Indicateur 2.2.3 : Nombre de nouveaux emplois équivalents à des temps plein créés pour les personnes handicapées Données de base : 904 Cible : 2 512; Source des données; MJ/METFP/ME/OSC;</p> <p>Indicateur 2.2.4 : Nombre de personnes handicapées supplémentaires bénéficiant des interventions du PNUD en matière de subsistance Données de base : 2 479 Cible : 6 887; Source des données; MJ/METFP/ME/OSC;</p>	<p>Ministères : MPCI, jeunesse-formation technique et professionnelle, industrie, petites et moyennes entreprises, mines et géologie, agriculture, pêche et aquaculture - société civile - secteur privé (entreprises, fédérations des employeurs, Chambre des industries minières; Autorités décentralisées) OIM, UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes, OMS, FENU BAD, BID, UE, FEM/Cadre de coopération mondiale, Banque mondiale, Japon, golfe de Guinée</p>	<p>3 533 974</p> <p>Autres ressources : 18 022 510</p>

	Source des données : INS	<p>Résultat 2.3 : Les capacités de l'Institut national de la statistique sont renforcées pour fournir des données et une analyse qualitatives pour la planification du développement, le suivi, l'évaluation et la prise de décision</p> <p>Indicateur 2.3.1 : Nombre de cadres nationaux possédant des compétences en collecte et analyse de données; Données de base : 1; Cible : 25 Source des données; MPC/INS</p> <p>Indicateur 2.3.2 : Nombre d'études nationales appuyées qui comprennent des données ventilées sur les groupes vulnérables Données de base : 0; Cible : 8 Source des données; INS</p>	BAD, Banque mondiale MPC/INS; - société civile - secteur privé	<p>2 217 996</p> <p>Autres ressources : 11 264 069</p>
<p>Indicateur 2.4 a Taux d'insécurité alimentaire Données de base : 18,2 % Cible : 9,02 %</p> <p>Indicateur 2.4 b Taux d'accès des populations au système d'élimination des déchets Données de base : 33,7 % Cible : 60 %</p>	<p>Source des données : rapports sectoriels du MEEF/rapports sectoriels</p> <p>Source des données : rapports sectoriels du MEEF/rapports sectoriels</p>	<p>Résultat 2.4 : Les ménages des villes et villages ciblés ont un meilleur accès aux technologies de substitution, aux énergies renouvelables et à un environnement propice à un mode de vie sain.</p> <p>Indicateur 2.4.1 : Nombre de ménages bénéficiant de technologies de substitution et d'énergies renouvelables Données de base : 10 126; Cible : 15 126; Source des données; rapports sectoriels du MEEF/rapports sectoriels</p> <p>Indicateur 2.4.2 : Nombre de nouveaux mécanismes de partenariats ayant un financement pour des solutions de gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets aux niveaux national et sous-national : Données de base : 1 Cible : 2; Source des données; rapports sectoriels du MEEF/rapports sectoriels</p> <p>Indicateur 2.4.3 : Pourcentage de ménages dirigés par une femme bénéficiant d'un accès amélioré à l'énergie Données de base : 27 % Cible : 30 %; Source des données; rapports sectoriels du MEEF/rapports sectoriels;</p>	Ministères de l'industrie, MEEF, Fonds pour l'environnement mondial, société civile, secteur privé, communautés locales	<p>4 110 622</p> <p>Autres ressources : 14 528 890</p>
<p>Indicateur 2.5 Nombre de personnes touchées par les catastrophes naturelles par 100 000 habitants (en fonction du sexe) Données de base : 295</p>	Source des données : Rapports environnementaux sectoriels,	<p>Résultat 2.5 : Les groupes les plus vulnérables possèdent de meilleures capacités de résilience et d'adaptation au changement climatique</p> <p>Indicateur 2.5.1 : Nombre de communes ayant intégré les pratiques de résilience et d'adaptation à leur plan de développement local</p>	MEEF, santé, Fonds pour l'environnement mondial, société civile, secteur privé, communautés locales	<p>3 622 726</p> <p>Autres ressources : 12 712 779</p>

<p>Cible : 100</p> <p>Indicateur 2.6. Superficie reboisée (ha) Données de base : 199 200 ha Cible : 300 000 ha</p>		<p>Données de base : 74; Cible; 100; Source des données; rapports sectoriels du MEEF/rapports sectoriels;</p> <p>Indicateur 2.5.2 : Nombre de femmes et de jeunes capables d'adapter leur environnement économique et de vie au changement climatique 2.5.2a Données de base femmes; 1 735; Cible; 5 000 2.5.2b Données de base jeunes; 0; Cible; Source des données; rapports sectoriels du MEEF/rapports sectoriels;</p> <p>Indicateur 2.5.3 : Zones d'écosystèmes de forêts reboisées ou protégées par le PNUD Données de base; 916; Cible; 2 916 ha; Source des données; rapports sectoriels du MEEF/rapports sectoriels;</p> <p>Indicateur 2.5.4 : Nombre de systèmes d'informations en matière de climat mis en place et opérationnels Données de base; 0; Cible; 1; Source des données; rapports sectoriels du MEEF/rapports sectoriels;</p>		
	<p>Source des données; Rapports sectoriels</p>	<p>Résultat 2.6 : L'environnement national et les institutions de gestion des ressources naturelles ont renforcé les capacités de mobilisation des ressources et amélioré l'accès aux ressources pour les questions climatiques</p> <p>Indicateur 2.6.1 : Nombre de projets financés soumis par les institutions de gestion des ressources environnementales et naturelles Données de base : 12; Cible : 17; Source des données; rapports sectoriels du MEEF/Rapports sectoriels; Fréquence; Annuel</p> <p>Indicateur 2.6.2 Montant mobilisé par les institutions de gestion des ressources environnementales et naturelles pour la mise en œuvre de nouveaux projets Données de base : 16 389 000 dollars É.-U.; Cible : 60 000 000 dollars É.-U.; Source des données; Rapports sectoriels du MEEF/Ministère de l'économie et des finances; Fréquence; Annuel</p>	<p>Ministère de l'environnement, Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale, Fonds pour l'environnement mondial, société civile, secteur privé, communautés locales</p>	<p>2 587 660</p> <p>Autres ressources : 9 080 557</p>